



Parc
naturel
régional
du Luberon

Territoire reconnu
Réserve de biosphère
et Géoparc mondial
Unesco

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250606-2025_CS_39-DE

Délibération 2025 CS 39 du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Château de l'environnement à Buoux - Demande de financement Etat Fonds Vert

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 juin, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 28 mai 2025, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 64 votants :

- 39 membres titulaires présents ;
- 2 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 23 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'**Apt**) ; Ghislaine PINGUET (déléguée titulaire de **Beaumont-de-Pertuis**) ; Monique CHABAUD (déléguée titulaire de **Goult**) ; Véronique MILESI (déléguée titulaire de **Lagnes**) ; Valérie PEISSON (déléguée titulaire de **Manosque**) ; Catherine DELASSUS-NOLLET (déléguée titulaire de **Murs**) ; Sabrina CAIRE (déléguée titulaire de **La Brillanne**) ; Michèle MALIVEL (déléguée titulaire de **Roussillon**) ; Ghislaine PEY (déléguée suppléante de **Rustrel**) ; Charlotte CARBONNEL (déléguée titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; Marie-Elisabeth CHRISOSTOME (déléguée titulaire de **Saint-Martin-les-Eaux**) ; Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ (déléguée titulaire de **Sivergues**) ; Viviane DARGERIE (déléguée titulaire de **Viens**) ; Elisabeth AMOROS (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Catherine SERRA (déléguée titulaire **CoteLub**) ; Claire ARAGONES (déléguée suppléante de l'agglomération **LMV**)

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'**Auribeau**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégué titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Alexandre POZZO (délégué titulaire de **Joucas**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de **La Bastidonne**) ; Grigori GERMAIN (délégué titulaire de **La Tour d'Aigues**) ; Serge VANNEYRE (délégué titulaire de **Lauris**) ; Thierry GARCIN (délégué titulaire de **Lioux**) ; Jean-Pierre PETTAVINO (délégué titulaire de **Lourmarin**) ; Jacques PENSA (délégué titulaire de Niozelles) ; François DUPOUX (délégué titulaire de **Saignon**) ; Antoine SCARDAMAGLIA (délégué titulaire de **Peypin d'Aigues**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégué titulaire de **Saint-Maime**) ; Patrick VARAIRE (délégué titulaire de **Saint-Martin-de-la-Brasque**) ; Gilles LANDRIEU (délégué titulaire de **Saint-Saturnin-lès-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégué titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégué titulaire de **Villars**) ; Roland GIRAUD (délégué titulaire de **Villeneuve**) ; Christian CHIAPPELLA (délégué titulaire **CCPFML**) ; Jean-Pierre RICHARD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire **Conseil Régional**) ;

Était également présente, sans voix délibérative :

Mesdames Jeanne BENIHYA-VERDE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Alexandra MATUSCAK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; Béatrice Mayen (Département des Alpes de Haute-Provence) ; Carole Toutain (Département de Vaucluse)

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [in](#) • www.parcduluberon.fr

59 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Alpilles, Ardennes, Armorique, Atbrac, Avesnois, Balé de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenn Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe de Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorrain Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, Mont-Ventoux, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nor

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Delphine CRESP à Patrick COURTECUISSÉ
Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Pierrette FRIMAS à Gaëlle LETTERON
Solange FOUVET à Pierre EVEN
Amélie JEAN à Mickaël CAVALIER
Catherine GAY à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD
Suzanne BOUCHET à Noëlle TRINQUIER

Messieurs

Pascal RAGOT à Valérie PEISSON
Marc JAUBERT à Jacques DECUIGNIERES
Emmanuel LUTHRINGER à Marc BOTTERO
Alain FERETTI à Gilles LANDRIEU
Michel BESTAGNO à Patrick VARAIRE
Jacques MACHEFER à Charlotte CARBONNEL
Jean-Pierre GERAULT à Patrick COURTECUISSÉ
Grégory BALLIN à Valérie PEISSON
Michel GASQUET à Jacques PENSA
Michel NOUVEAU à Sébastien TROUSSE
Richard ROUZET à Ghislaine PINGUET
Pierre POURCIN à Marc BOTTERO
Christian MOUNIER à Dominique SANTONI
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Frédéric SACCO à Christian CHIAPELLA

Étaient excusés :

Mesdames Monique PAQUIN ; Martine VASSAL

Messieurs Lionel MORARD ; Philippe ANGELETTI ; Romain FERRARI ; Luc MILLE ; Patrick MERLE

Étaient absents :

Mesdames Alexandra MORETTI ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Céline MOSTERO ; Karine MASSE ; Mireille SUEUR ; Valérie BARDISA ; Yolande PRIMO ; Marion BETOUL-ANDLAUER ; Béatrice TERRASSON ; Marion MAGNAN ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES

Messieurs Roland PETIET ; Jean-Luc MIOLA ; Thierry RICHARME ; Laurent GARCIA ; Jean-François DUBOIS ; Jérôme PELLEGRIN ; Kevin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Georges FAUCONNEAU ; Paul COPETE

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'environnement ;
Vu les articles, L1111-10 et L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;
Vu le projet de Charte du Parc naturel régional 2025-2040 ;
Vu la délibération du Comité syndical en date du 25 septembre 2020 relative au projet du Château de Buoux et à ses demandes de financement ;
Vu la délibération du Comité syndical en date du 20 février 2024 relative à la mise à jour du cadre technique et financier de cette opération ;

Considérant le dispositif Fonds Vert de l'État relatif à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;

Considérant la partie spécifique de ce projet global relative à la rénovation énergétique de l'édifice pour une dépense de 2 450 442 € HT, dont la deuxième tranche s'élève à 719 310 € HT ;

Considérant la dérogation à l'article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la participation minimale du maître d'ouvrage pouvant être inférieure à 20% pour les projets d'investissement en matière de rénovation des monuments protégés au titre du code du patrimoine ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel spécifique associé à cette partie du projet global et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de la participation du Parc pas augmenté :

• ETAT – FONDS VERT :	838 061 €	34.20 %
• ETAT – DRAC :	260 000 €	10.61 %
• ETAT – FONDS CHALEUR ADEME :	299 024 €	12.20 %
• REGION SUD :	703 835 €	28.72 %
• PNRL :	349 522 €	14.26 %
TOTAL HT :	2 450 442 € HT	

Ainsi que les montants pour la Tranche 2 relative au FONDS VERT :

• ETAT – FONDS VERT :	302 110 €	42.00 %
• ETAT – DRAC :	78 655 €	10.93 %
• REGION SUD :	131 631 €	18.30 %
• PNRL :	206 914 €	28.77 %
TOTAL HT T2 FONDS VERT :	719 310 € HT	

- **DE SOLLICITER** auprès de L'Etat au titre du FONDS VERT une subvention de 302 110 euros pour la réalisation de la tranche 2 du projet de rénovation énergétique de l'édifice.
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer les conventions ou pièces spécifiques nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente
Dominique SANTONI



PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON
60, place Jean Jaurès
B.P. 122
84404 APT CEDEX
Tél. : 04.90.04.42.00

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 084-258402346-20250606-2025_CS_39-DE